

## Le financement des dégâts : comment ça marche ?

Depuis l'AG de 2013, nous payons le dernier exercice comptable connu pour éviter de faire des prévisions hasardeuses (nb de bracelets, coût des dégâts en cours...) et pour payer au plus juste les dégâts commis par le grand gibier.

Chaque année en décembre, un groupe de chasseurs est réuni à la FDC pour préparer le budget mis au vote à l'AG du mois d'avril suivant. Tout est passé au crible par zone de gestion : cout des dégâts, des estimations, de la prévention, du matériel plan de chasse, du service dégâts)

En décembre 2019, nous avons ainsi fait le bilan de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. Les dépenses s'élèvent à 2 140 000 €.

Lors de l'AG d'avril 2020, nous allons donc valider un budget pour la saison prochaine (1<sup>er</sup> juillet 2020 - 30 juin 2021) en se basant pour les recettes sur :

- bracelets que vous allez demander en mars pour la saison 2020/2021
- contribution dégâts basée sur l'exercice connu de 2018-2019, s'élevant à 2 140 000 €

### Comment calcule-t-on la contribution dégâts d'une zone ? Un exemple concret :

Zone A : 10 000 € de dépenses dégâts sur exercice 18/19 avec 210 bracelets SAI

200 bracelets SAI demandés pour la saison 2020/2021 à 25 € = 5000 €

150 bracelets CHI demandés à 20 € = 3000 €

Pas de grands cervidés sur la zone, donc pas de recettes bracelets

Total recettes de la zone = 8000 € ; reste à financer sur la zone : 2000 €.

Contribution dégâts de la zone =  $2000/210 = 9.53€$

Cette contribution est payée une seule fois, sur l'ensemble des bracelets SAI attribués de la saison 2018-2019, au moment de retirer les bracelets 2020-2021

### Hypothèses retenues par le groupe dégâts pour l'AG d'avril

Pour la contribution dégâts de la saison prochaine, la fédération propose 3 hypothèses :

- 1- Bracelet SAI à 25 €, bracelet CHI à 20 €, bracelet CEF à 150 € et contributions réelles de 0 € à 198.43 €
- 2- Bracelet SAI à 40 €, bracelet CHI à 25 €, bracelet CEF à 150 € et plafonnement de la contribution à 120 € (de 0 € à 120 €)
- 3- Bracelet SAI à 25 €, bracelet CHI à 20 €, bracelet CEF à 150 €, plafonnement de la contribution à 120 € (de 0 € à 120 €) et taxe Ha (1 € de l'ha pondéré soit 1 € ha boisé et 0.20 € ha plaine)

**NE SURTOUT PAS NOUS OPPOSER, NOUS UNIR POUR PASSER CE MAUVAIS PAS :**

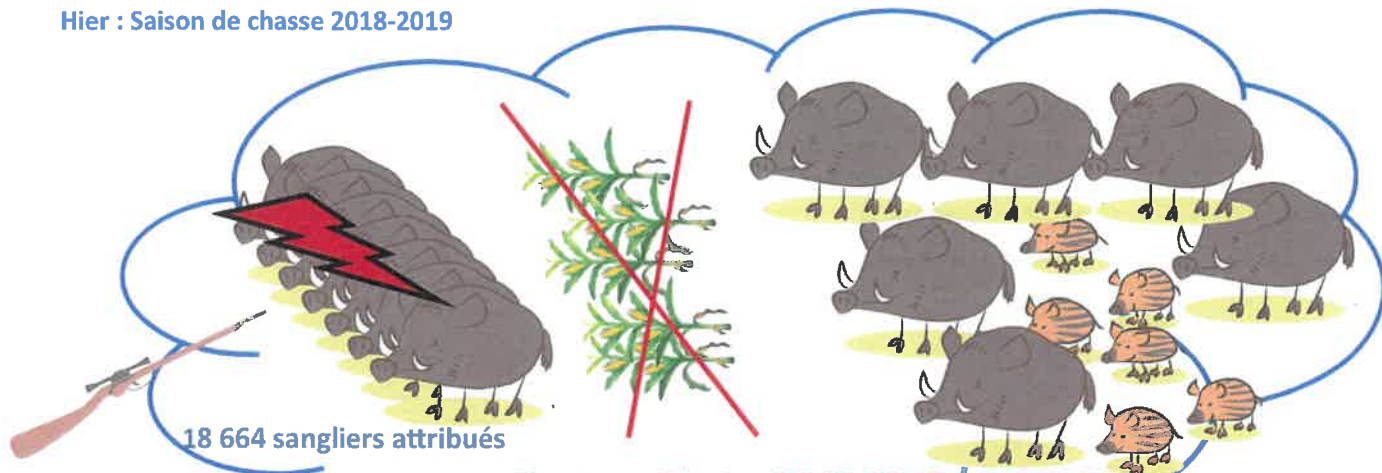
**TOUTES LES ZONES, ou presque, sont DEFICITAIRES !** petites ou grandes, boisées ou non avec de grandes chasses ou de petites sociétés ! cette année est exceptionnelle en terme de dégâts !

Il ne faut pas nous opposer, seule la solidarité nous sortira de ce mauvais pas, car la crise est générale.

La pression financière est supérieure de 870 000 € par rapport à l'année passée, soit 60 % d'augmentation en moyenne : absence de fructification et grosse reproduction en sont la cause.

## **CONTINUER A CHASSER EN FEVRIER C'EST ECONOMISER POUR DEMAIN**

La seule solution viable est de faire baisser les effectifs pour atteindre un prélèvement compris entre 8 et 10 000 sangliers



18 664 sangliers attribués

13 138 sangliers prélevés

**Facture dégâts 2018-2019 : 2 140 000 €**

1 220 ha de dégâts en 2018-2019



Aujourd'hui saison 2019-2020



**Facture dégâts 2019-2020 ?!**



**La seule solution viable pour limiter les dégâts est de faire baisser les effectifs pour atteindre un prélèvement compris entre 8 et 10 000 sangliers**



Demain

Je vais chercher mes bracelets, quelles factures je vais payer pour 2020-2021

1. Bracelets sangliers et cervidés 2020-2021 au prix validé en AG (avril 2020)
2. La contribution dégâts basée sur la facture 2018-2019 calculée avec les sangliers attribués en 2018-2019

Pour la saison 20-21, il n'y aura pas d'attribution automatique de sangliers liée à votre attribution 19-20. L'attribution SAI 20-21 sera fonction de la réalité de terrain et de la population de sangliers présente.

Tout ce qui est prélevé cette année 19-20 génère des économies pour la saison 20-21 (limiter les dégâts de printemps) et sur la saison 21-22 (contribution dégâts qui sera basé sur la facture dégâts 19-20).